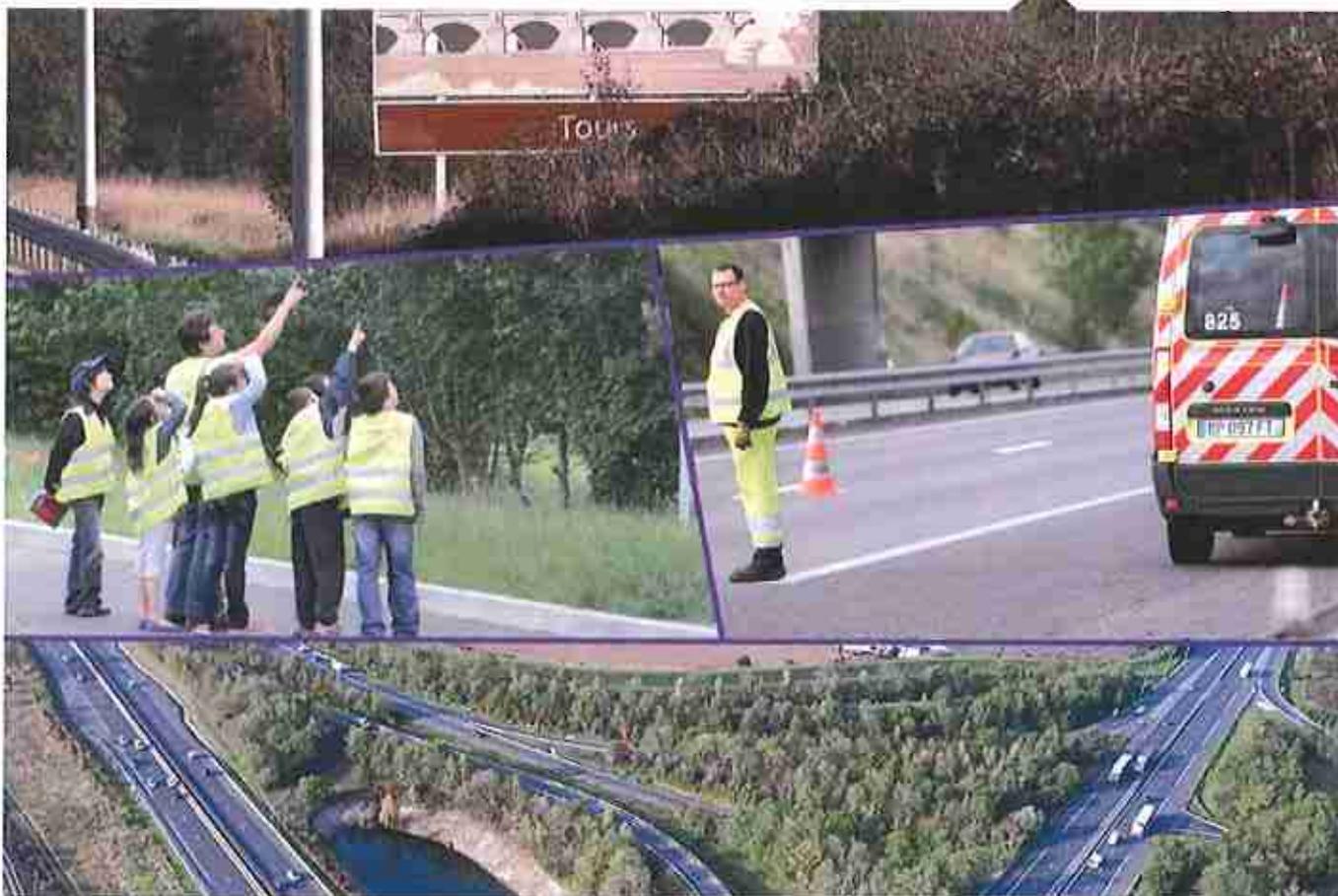


AUTOROUTE A10 | AMÉNAGEMENT DE LA 3^e VOIE ENTRE CHAMBRAY-LÈS-TOURS ET VEIGNÉ

DÉCEMBRE 2013



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du :

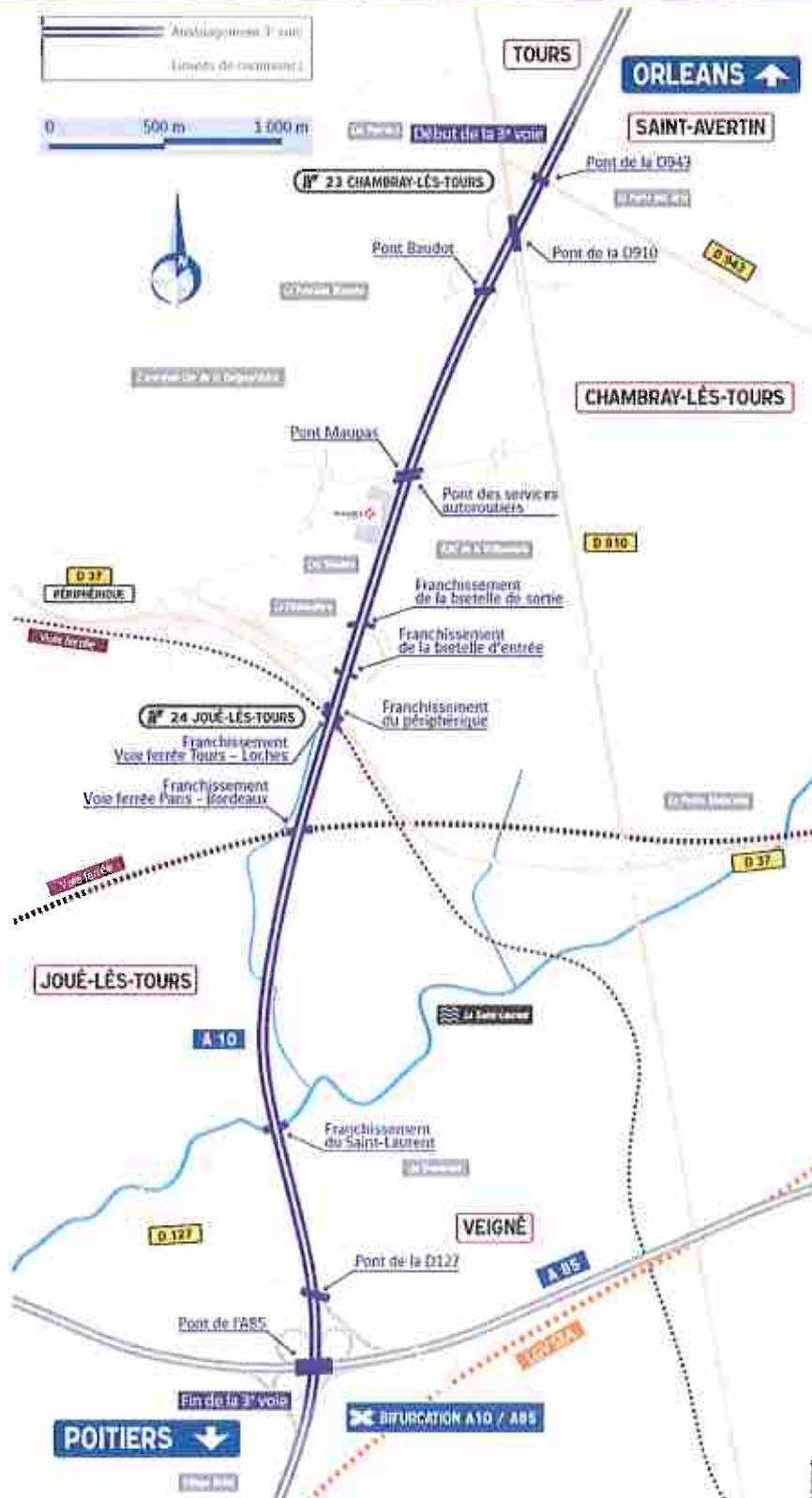
19 DEC. 2013

Pour le Préfet et par délégation,
le Chef de bureau,

Eric DUDOGNON

réseau COFIROUTE

LE SYNOPTIQUE DU PROJET



LA CONCERTATION PUBLIQUE, du 14 octobre au 10 novembre 2013

SOMMAIRE

L'annonce de la concertation	p 4
Les outils de la concertation	
Pour s'informer	p 6
Pour s'exprimer et donner son avis	p 8
Le bilan de la concertation publique	
La participation	p 9
L'annonce dans la presse	p 10
Les thèmes abordés	p 11
Les réponses du maître d'ouvrage, par thème	p 12
Détail des avis exprimés	p 20
Le scénario sur-mesure retenu	p 39
La déconstruction et reconstruction des ponts	p 41
L'aménagement des ponts	p 42
Les étapes à venir	p 43
Les annexes	
Destinataires des courriers d'annonce de la concertation	p 44
Destinataires du communiqué de presse	p 45

L'ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

- Le flyer, transmis par courrier aux parties-prenantes



Destinataires du courrier (cf. annexe 1) :

- Le président du Conseil général d'Indre-et-Loire
- Les sénateurs d'Indre-et-Loire
- Les députés d'Indre-et-Loire
- Les conseillers généraux d'Indre-et-Loire
- Les maires des 5 communes concernées
- Le président de la communauté d'agglomération de Tour(s)plus
- Le président de la communauté de communes du Val de l'Indre
- Les services de l'Etat (DDT, DDPP, SDIS...)
- Les associations
- Les entreprises

L'ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

- L'affiche, installée à l'entrée des lieux d'accueil du public



- Le communiqué de presse, diffusé à la presse locale et spécialisée ainsi qu'aux services communication des collectivités locales concernées (cf. annexe 2)



LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

POUR S'INFORMER : L'EXPOSITION (9 panneaux d'information)

Du 14 octobre au 10 novembre 2013, dans les 5 communes concernées par le projet :

- Mairie de Chambray-lès-Tours
- Mairie de Joué-lès-Tours : exposition réduite (2 panneaux)
- Mairie de Saint-Avertin
- Espace Villeret, mairie annexe des Fontaines à Tours
- Mairie de Veigné : exposition réduite (2 panneaux)



Le dossier de concertation



Le flyer



LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

POUR S'INFORMER : INTERNET

- Le site www.a10-touraine.fr
- La vidéo « votre avis compte ! »



Site relayé par la Préfecture d'Indre-et-Loire et 4 communes (Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Avertin et Veigné)



LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

POUR S'EXPRIMER ET DONNER SON AVIS

- Le site www.a10-touraine.fr, rubrique « JE M'EXPRIME »



- Le registre de recueil des avis, disponible dans les 5 communes



- Les permanences d'accueil en mairie de Chambray-lès-Tours

Jeudi 17 octobre
9 h 30 – 12 h 30

Samedi 26 octobre
9 h 30 – 12 h 30

Mardi 5 novembre
14 h – 17 h

- L'adresse postale :

Concertation publique - Aménagement 3^e voie
CS 10331 - 31173 Chambray-lès-Tours cedex

- Les adresses mails :

pref-2x3voies10-sudtours@indre-et-loire.gouv.fr
a10-touraine@vinci-autoroutes.com

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LA PARTICIPATION

- **Registres de recueil des avis :**
 - Chambray-lès-Tours : 5 avis
 - Joué-lès-Tours : 1 avis
 - Saint-Avertin : 0 avis
 - Tours : 2 avis
 - Veigné : 1 avis
- **Permanences d'accueil :**
 - Jeudi 17/10 : 5 personnes
 - Samedi 26/10 : 12 personnes
 - Mardi 5/11 : 6 personnes
- **Fréquentation des expositions :**
 - Des visiteurs non comptabilisés
 - Des expositions facilement accessibles
- **7 avis exprimés via le site internet**
- **0 courrier reçu**
- **4 mails reçus sur pref-2x3voies10-sudtours@indre-et-loire.gouv.fr et sur a10-touraine@vinci-autoroutes.com**
- **Avis des associations Aquavit, ATVN et Chambray Grand Sud**
- **Site Internet**

Top cinq des pages vues (hors page d'accueil)

	Visites uniques
Le projet soumis à la concertation	245
La vidéo de la concertation	174
Pourquoi une 3 ^e voie ?	170
Le calendrier prévisionnel	168
L'objet de la concertation	104

Fréquentation du site entre le 14 octobre et le 10 novembre 2013

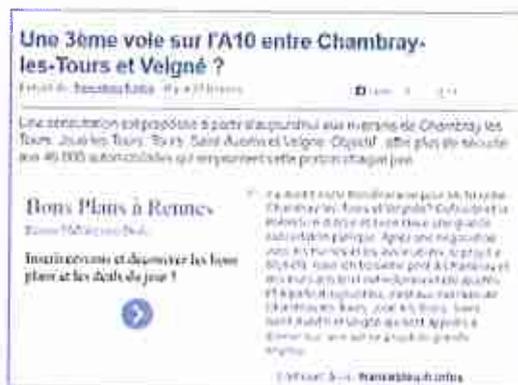
Nombre de visites	774
Visiteurs uniques	605
Temps passé moyen	3 min 36 s

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

L'ANNONCE DANS LA PRESSE

■ La presse écrite

- 14/10/13 - La Nouvelle République Indre-et-Loire : « Élargissement de l'A10, les obstacles se lèvent ».
- 14/10/13 - France Bleu Touraine.fr : « Une 3^{ème} voie sur l'A10 entre Chambray-lès-Tours et Veigné ? ».
- 14/10/13 - La Revue Générale des Routes et de l'Aménagement : « A10 : aménagement de la 3^e voie entre Chambray-lès-Tours et Veigné ».
- 17/10/13 - La Tribune de Tours : « Élargissement de l'A10, début de la concertation publique ».
- 22/10/13 - La Renaissance Lochoise : « Concertation publique »
- 25/10/13 - Le Moniteur : « Elargissement de l'A10 ».



■ Radio

- 14/10/13 - France Bleu Touraine : « Une 3^{ème} voie sur l'A10 entre Chambray-lès-Tours et Veigné ? ».

■ Télévision

- 14/10/13 - TV Tours : « Votre avis sur l'A10 à 3 voies ».

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LES THÈMES ABORDÉS

Les avis recensés via les registres, le site Internet www.a10-touraine.fr, les adresses mails pref-2x3voies10-sudtours@indre-et-loire.gouv.fr et a10-touraine@vinci-autoroutes.com et lors des permanences d'accueil du public, peuvent être regroupés en 7 thèmes principaux :

THÈME 1 : la concertation publique et le déroulement du projet

THÈME 2 : les conséquences du projet sur le trafic autoroutier

THÈME 3 : les protections acoustiques dans le cadre du projet

THÈME 4 : la qualité de l'air à la mise en service de la 3^e voie

THÈME 5 : les délimitations précises des emprises foncières du projet

THÈME 6 : la compatibilité avec les projets locaux

THÈME 7 : les conditions de circulation pendant les travaux

AUTRES SUJETS

Plusieurs avis exprimés sortent du périmètre du projet ou ne sont pas du ressort du maître d'ouvrage. Ces avis seront transmis aux autorités compétentes.

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LES RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE, PAR THÈME

THÈME 1 : la concertation publique et le déroulement du projet

À la lecture du dossier de concertation publique, des panneaux d'information présents dans chaque mairie ou du site Internet, des participants à la concertation publique ont évoqué l'absence de détails (emplacement des bassins, perspectives du projet, emprises foncières précises...) sur les scénarios d'aménagement proposés par Cofiroute à l'avis du public.

Cette absence de précisions est liée à l'état d'avancement du projet.

La concertation publique a pour objet de présenter aux riverains, élus, clients de l'autoroute, acteurs économiques... les résultats des différentes études menées par Cofiroute dans le cadre de l'étape dite « études préliminaires ». L'objectif pour Cofiroute est :

- de communiquer au public les informations relatives au projet en cours de définition (périmètre, calendrier prévisionnel...) et les objectifs de l'opération (fluidifier un trafic majoritairement local, renforcer la sécurité des usagers de l'autoroute et celle du personnel de Cofiroute),
- de présenter les différents scénarios d'aménagement possibles,
- d'identifier tous les enjeux liés au projet,
- de recenser les avis sur les modalités de réalisation du projet.

À ce stade du projet, toutes les options d'aménagement ne sont donc pas définies, pour permettre à Cofiroute de prendre en compte les observations du public.

Durant 4 semaines, les avis émis ont ainsi contribué à choisir une solution d'aménagement : le scénario sur-mesure proposé par Cofiroute. Ils ont permis de confirmer sa faisabilité et de définir un phasage général pour la réalisation des travaux de déconstruction et de reconstruction des 3 ponts.

À partir de ce scénario, Cofiroute va désormais engager les études détaillées (techniques, environnementales, foncières, liées aux réseaux et infrastructures franchies...). Les résultats de ces études seront présentés lors de l'enquête publique programmée à l'automne 2014. C'est dans ce dossier d'enquête publique que seront présentés, de façon approfondie, les éléments liés à la protection de la ressource aquatique, aux emprises foncières, à l'acoustique, à la qualité de l'air... et que seront détaillées les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation éventuelles que la réalisation et le fonctionnement de l'infrastructure nécessiteraient.

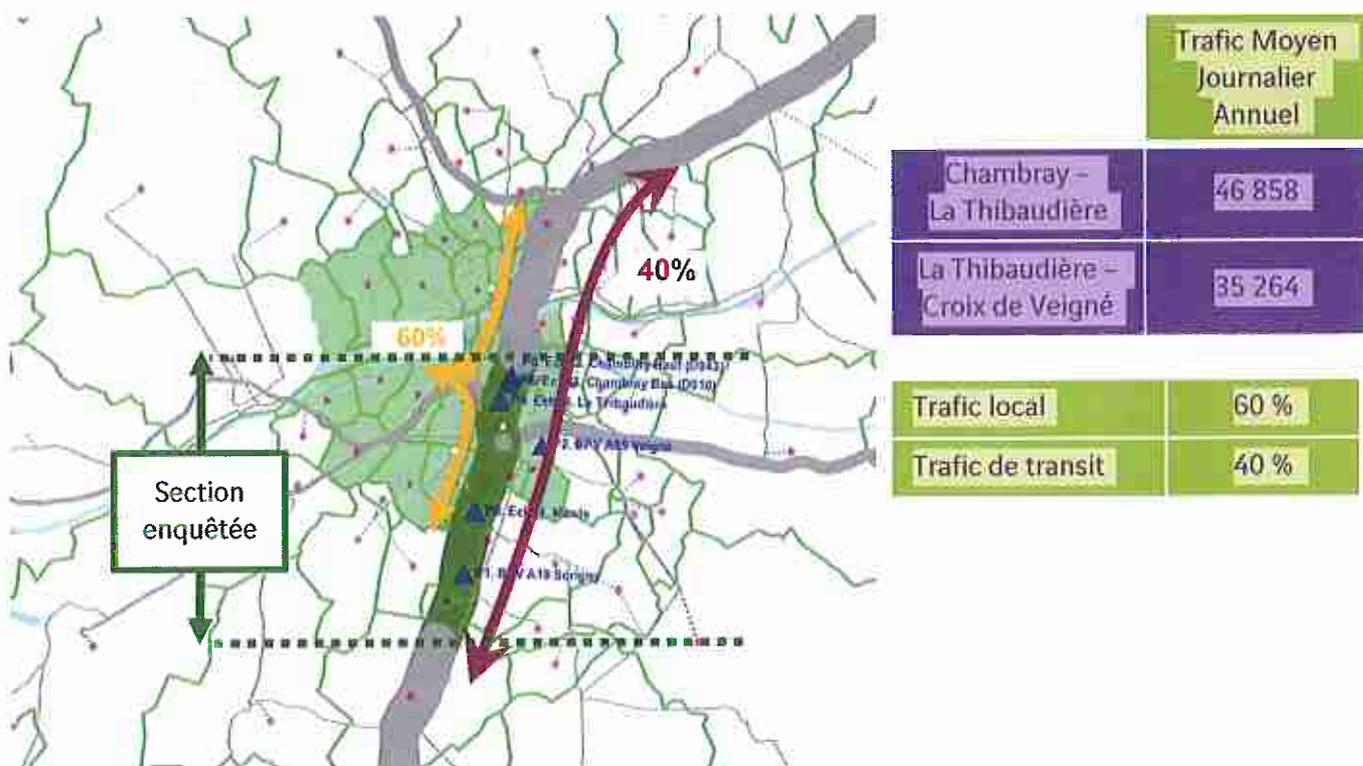
LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

THÈME 2 : les conséquences du projet sur le trafic autoroutier

À la lecture des avis recueillis et des échanges qui se sont tenus lors des 3 permanences, la première préoccupation demeure les conséquences du projet sur l'évolution du trafic autoroutier entre Chambray-lès-Tours et Veigné.

En aménageant une 3^e voie dans chaque sens de circulation, le projet ne crée ni de nouvelle entrée sur l'autoroute A10, ni de nouvelle sortie vers le réseau local.

De ce fait, le projet ne crée pas d'itinéraire nouveau et ne génère donc pas de report de trafic spécifique du réseau routier local vers l'autoroute A10.



LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

THÈME 3 : les protections acoustiques dans le cadre du projet

Plusieurs questions sont relatives aux mesures de protections acoustiques, notamment au droit des quartiers de la Volière, de la Fontaine Blanche et du Bois Neuf à Chambray-lès-Tours.

Afin de mesurer l'effet du trafic autoroutier sur l'ambiance acoustique du territoire, il est nécessaire de connaître précisément les caractéristiques détaillées du projet (emprises, modalités de construction...).

À partir du scénario désormais retenu, Cofiroute va engager les études détaillées.

Dans le cadre du volet acoustique de ces études, les caractéristiques précises du projet seront intégrées à un modèle informatique. Grâce aux résultats des campagnes de mesures acoustiques menées en octobre 2012 et en février 2013, ce modèle permettra de comparer l'ambiance acoustique prévisionnelle future avec et sans l'aménagement de la 3^e voie. Si le projet modifie de façon significative l'ambiance acoustique (augmentation supérieure à 2 décibels entre les situations futures avec et sans aménagement), Cofiroute mettra en œuvre des protections acoustiques adaptées (butte de terre, écran, isolation de façade). Ces mesures éventuelles feront l'objet d'un chapitre détaillé pour l'enquête publique programmée à l'automne 2014.

Cofiroute organisera le phasage du chantier pour limiter au strict minimum les travaux de nuit à proximité des zones habitées. Une déclaration préalable à l'ouverture du chantier sera réalisée par l'entreprise en charge des travaux et transmise au Préfet d'Indre-et-Loire qui pourra proposer des modalités d'intervention. Cofiroute s'assurera de la bonne information des riverains sur les modalités de réalisation des chantiers.

Enfin, dans le but de réduire l'effet sonore du frottement des pneumatiques sur l'autoroute aménagée, la mise en œuvre d'un revêtement acoustique sur la partie supérieure de la chaussée sera également étudiée.

Comme sur l'ensemble de son réseau autoroutier et tout au long de la durée de son contrat de concession, Cofiroute continuera à surveiller les niveaux acoustiques générés par le trafic autoroutier après la mise en service de la 3^e voie. Si les niveaux sonores venaient à atteindre les seuils fixés par la réglementation, Cofiroute s'engage à apporter des mesures correctrices.

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

THÈME 4 : la qualité de l'air à la mise en service de la 3^e voie

Parmi les avis recueillis, la question de la surveillance de la qualité de l'air au moment de la mise en service de la 3^e voie est apparue. Une demande a aussi été formulée pour la mise en place, par Lig'Air, d'un point de mesure permanent de la qualité de l'air le long de la section autoroutière concernée par le projet.

Comme pour le volet acoustique, les études détaillées qui vont désormais être engagées par Cofiroute vont permettre, à partir du scénario retenu, de réaliser un modèle de calcul afin de compléter les mesures de l'état initial réalisées pour la concertation publique, et analyser les effets à long terme de l'infrastructure.

Cofiroute transmettra également à Lig'Air la demande de réalisation des mesures de la qualité de l'air afin qu'elle soit étudiée.

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

THÈME 5 : les délimitations précises des emprises foncières du projet

Plusieurs questions ont été posées sur les emprises foncières supplémentaires nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment au droit des communes de Joué-lès-Tours et Veigné.

Aménager à 2x3 voies la section de l'autoroute A10 entre Chambray-lès-Tours et Veigné nécessite d'augmenter la largeur de l'autoroute de 3,50 mètres dans chaque sens de circulation.

Cependant, afin de réduire l'emprise foncière nécessaire, Cofiroute a proposé, dans son scénario sur-mesure, d'élargir par l'intérieur une partie de l'autoroute A10. Il s'agit des secteurs où la largeur du terre-plein central est supérieure à 4 mètres, soit une longueur totale de près de 4 kilomètres.

Les études détaillées vont permettre d'identifier précisément les emprises nécessaires à la réalisation du projet. Ces études définiront si des acquisitions foncières s'avèrent nécessaires, notamment pour l'aménagement de bassins d'assainissement.

Les propriétaires concernés seront contactés individuellement par Cofiroute.

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

THÈME 6 : la compatibilité avec les projets locaux

Des questions portent sur la compatibilité du projet d'aménagement de la 3^e voie avec le projet du Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération tourangelle (en cours de révision) et celui du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération tourangelle (en cours d'élaboration).

La concertation entre Cofiroute et les services techniques de l'agglomération tourangelle a permis de mettre en cohérence le projet d'aménagement de la 3^e voie et le Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération tourangelle en cours de révision (dont l'enquête publique s'est terminée le 17 octobre 2013). Les 2 projets sont donc compatibles.

De même, Cofiroute a tenu compte, dans la conception du projet de la 3^e voie, du projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération tourangelle, qui sera mis à l'enquête publique en 2014. Cofiroute et les services techniques de l'agglomération tourangelle s'assureront de préserver la compatibilité entre les 2 projets.

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

THÈME 7 : les conditions de circulation pendant les travaux

Plusieurs questions ont abordé le thème de la circulation durant la réalisation des travaux et sur la modification des circulations au cours des phases de déconstruction / reconstruction des ponts Baudot et Maupas.

Minimiser la gêne des travaux sur la circulation locale et sur la circulation autoroutière sont deux des cinq engagements qui ont guidé Cofiroute dans l'élaboration du scénario sur-mesure.

De même, concernant les travaux sur les ponts Baudot et Maupas, Cofiroute a proposé :

- de construire le futur pont Baudot à proximité immédiate du pont actuel, afin de maintenir la circulation locale pendant la construction du futur pont et de minimiser, grâce à un planning de travaux raccourci, la gêne des travaux sur la qualité de vie des riverains et sur la circulation autoroutière : il s'agit du scénario de déconstruction / reconstruction n°3,
- pour le pont Maupas, de construire un pont provisoire au lieu-dit « Les Touches » pour assurer une liaison directe entre le pôle Santé et la zone d'activité de la Vrillonnerie durant les travaux sur le pont Maupas : il s'agit du scénario de déconstruction / reconstruction n°2.

Ces deux scénarios associés permettraient de conserver les deux voies d'échanges déjà existantes entre l'est et l'ouest de l'autoroute A10 et de maintenir ainsi la circulation locale.

Tout au long de la durée des travaux, les riverains, automobilistes et professionnels seront tenus informés des modifications de la circulation locale mises en œuvre pour assurer la sécurité des automobilistes et des salariés qui interviendront dans le cadre du chantier et pour maintenir les échanges de part et d'autre de l'autoroute A10.

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

AUTRES SUJETS :

- **Limitation de la vitesse durant les travaux d'aménagement de la 3e voie**
Cofiroute étudiera avec les autorités compétentes la demande de limitation de la vitesse à 70 km/h sur l'autoroute A10 durant les travaux.
- **Augmentation de la vitesse suite à l'aménagement de la 3e voie**
Le projet d'aménagement de la 3^e voie ne prévoit pas d'augmentation de la limite de la vitesse de circulation autorisée sur cette section de l'autoroute A10.
Elle sera maintenue à 90 km/h (80 km/h pour les poids-lourds) dans la partie nord et à 110 km/h dans la partie sud.
- **Devenir du pont franchissant la rivière du Saint-Laurent**
Le franchissement du Saint-Laurent par l'autoroute A10 sera simplement élargi (sans être déconstruit). Les éventuelles emprises foncières supplémentaires nécessaires seront connues à l'issue des études détaillées.
- **Devenir du chemin desservant la Péraudière et la Baraudière**
L'accès aux parcelles desservies par ce chemin sera rétabli. Les modalités précises seront connues à l'issue des études détaillées. Le choix du scénario sur-mesure permet toutefois de réduire son déplacement.



LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – site internet www.a10-touraine.fr

Date : 21/10/2013

Nom :

Prénom :

Votre message:

Aménagement anti-bruit rue de la Volière Qu'est-il prévu ?



LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – site internet www.a10-touraine.fr

Date : 22/10/2013

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Votre message:

Nous accusons réception de votre courrier concernant l'aménagement de la 3ème voie de l'A10 entre Chambray-lès-Tours et Veigné.

A l'examen des plans fournis, nous vous informons que notre canalisation de transport de gaz naturel haute pression ESVRES – JOUE LES TOURS, DN150, 67,7 bar de catégorie A/B sera impactée par votre projet (vous trouverez ci-joint le tracé APPROXIMATIF de notre réseau).

Cette canalisation, déclarée d'utilité publique, fait l'objet de conventions amiables de servitudes (notamment une bande de libre passage non constructible et non plantable de 10 mètres de large : 7 mètres à droite et 3 mètres à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Esvres vers Joue les Tours) établies à la pose entre GRTgaz et les propriétaires des parcelles traversées.

Notre canalisation est également soumise à l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de sécurité des ouvrages de transport de gaz combustible par canalisation. Ainsi, notre canalisation devra avoir en tout point du projet les caractéristiques dimensionnelles et mécaniques conformes à la réglementation et son profil devra être compatible avec celui de cet aménagement.

La réalisation de cette opération pourrait entraîner le déplacement de notre canalisation et/ou la mise en place de protections mécaniques, dont les coûts devront être supportés par le maître d'ouvrage du projet.

Pour information, la durée minimale à prévoir dans le cas du déplacement d'une canalisation est d'environ 24 mois à compter de la date de signature d'une convention à établir entre GRTgaz et le maître d'ouvrage.

Afin d'étudier en commun, dans un souci de sécurité et dans l'intérêt général, la possibilité de minimiser l'impact des travaux sur notre ouvrage, nous demandons que nous soit adressé un dossier d'avant projet complet comportant notamment les profils de travers.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.



LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – site internet www.a10-touraine.fr

Date : 03/11/2013

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Votre message:

Construction d'un mur anti bruit avant le début des travaux pour protéger les riverains

Limitation à 70Km/h durant les travaux

Gratuité de la sortie chambray les tours durant les travaux

Utilisation de revêtement anti bruit < 69 db suivant la norme ISO 11819-1 à 20°C

Limitation à 90 km/h pour les VL et 80Km/h pour les PL

Installation d'un radar discriminant pour contrôler la vitesse des PL

Mes coordonnées ne doivent pas être utilisées à des fins de prospections commerciales ni communiquer à un tiers



LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – site internet www.a10-touraine.fr

Date : 08/11/2013

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Votre message:

bonjour,

je suis utilisateur du Gymnase de la Fontaine Blanche et de l'espace vert qui le prolonge vers le sud. Compte tenu des fortes nuisances au niveau du bruit, je demande, pour cet espace, l'aménagement de merlons boisés tout le long.

Je souhaiterai également un point de relevé des mesures de la qualité de l'air à ce niveau, dans le cadre du plan climat avec les services de Tours + et Lig'air.

Cordialement.



LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – site internet www.a10-touraine.fr

Date : 09/11/2013

Nom : Association Chambray Grand Sud

Prénom : Eric

Adresse : Huguenin

Votre message:

Messieurs,

Suite aux différentes réunions de notre commission voirie, nous tenons à vous faire part de nos souhaits concernant le projet d'aménagement de l'Autoroute A10.

1-Le démarrage des travaux devra commencer par la réalisation d'un pont provisoire partant du pôle Vinci pour rejoindre la zone Hutchinson.

2-Le démontage du pont Maupas et sa reconstruction se feront en même temps que l'élargissement du pont Baudot.

3-Nous avons acté le souhait de monsieur Gatard de faire du futur pont provisoire (Les Touches) un ouvrage définitif.

4-Dans tous les cas de figure et à tout moment, nos habitants et citoyens bénéficieront de deux voies d'accès à la zone commerciale de la Vrillonnerie pendant les travaux.

En conclusion, nous pensons que l'élargissement de l'A10 est une belle opportunité pour monsieur le Préfet, de réunir les différents acteurs, pour établir et construire tous ensemble des accès adaptés à notre ville de Chambray Les Tours et à son développement futur.

Nous attendons de monsieur le Préfet des propositions de dates pour que nous puissions nous réunir pour établir un projet cohérent pour l'accessibilité de la zone commerciale.

Cordialement

Eric Huguenin (Président)

Olivier Génin (Vice-Président)

Frédéric Vaz (Trésorier)

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – site internet www.a10-touraine.fr

Date : 10/11/2013

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Votre message:

Il est plus facile de mettre l'A10 à 2x3 voies que mettre en place le PDU.

Pourtant dans le projet encours, on peut lire:

En page 36 du plan d'action :

"La réalisation d'une nouvelle passerelle au-dessus de l'A10 à Chambray-lès-Tours permettrait de relier le centre de cette commune aux nouveaux quartiers en développement : ce projet est remis en question par le projet d'élargissement de l'autoroute A10 envisagé par Cofiroute."

Et en page 93 :

"Le projet d'élargissement à 2x3 voies de l'A10 au sud, sur la commune de Chambray-lès-Tours, a été porté à la connaissance des communes concernées par Cofiroute. Ce projet ne répond pas à un besoin de l'agglomération mais à des contraintes de gestion de la congestion lors des grands départs saisonniers. Il ne modifie pas la hiérarchie du réseau mais ne paraît pas non plus de nature à limiter les nuisances environnementales liées à l'A10 sur l'agglomération tourangelle.

Certains acteurs locaux redoutent même une aggravation de ces nuisances et ne sont donc pas favorables à ce projet. S'il est confirmé, ils seront particulièrement vigilants à l'étude de ses impacts environnementaux et aux engagements du concessionnaire en matière de réduction des nuisances notamment sonores associées à cet élargissement"

Effectivement , il est à craindre que cet aménagement, n'apporte pas d'amélioration sur le plan de la qualité de l'air. En ville pour limiter la circulation on rétrécit les voies. Sur les autoroutes, on les multiplie pour favoriser la circulation. Il faut dire que plus de circulation, c'est plus de péage. Plus de péage, c'est encore plus de moyens pour développer les autoroutes. Un cercle vicieux défavorable aux modes de circulation moins polluants, notamment pour les marchandises.



LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – site internet www.a10-touraine.fr

Date : 10/11/2013

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Votre message:

Ces aménagements appellent mes remarques suivantes:

1) PONTS:

Pont BAUDOT: construction à l'identique, c'est à dire chaussées avec liaisons douces (piétons et vélos) afin d'assurer la continuité Fontaine

Blanche- Pôle culture- centre Ville.

Pont MAUPAS: construction de la solution 3 proposée, c'est à dire chaussées avec liaisons douces (piétons et vélos) afin d'assurer la continuité futur Éco-quartier de la Guignardière- Centres commerciaux- Centre Ville.

Nouveau pont de la "THIBAUDIERE": construction de ce nouveau pont à titre définitif pour relier le Pôle Santé à la Vrillonnerie et délester le Pont MAUPAS des poids lourds notamment.

2) ORDRE DE CONSTRUCTION:

P1: construction le nouveau pont de la THIBAUDIERE. Dès la mise en service opérationnelle, transférer l'ensemble des flux vers ce pont.

P2: Déconstruire les 3 ponts BAUDOT, MAUPAS et COFIROUTE en même temps afin d'obliger les véhicules à emprunter le périphérique, la D 910 ou le nouveau pont de la THIBAUDIERE pour se rendre dans la zone commerciale.

P3) Construction simultanée des ponts BAUDOT, MAUPAS et COFIROUTE puis mise en 10 mois plus tard (version courte).

Cette option a pour but d'éviter la vitesse excessive et les importants transferts de flux dans la zone résidentielle de la Fontaine Blanche (Avenue du Général de Gaule- Rue de la Ferranderie) comme ce fut le cas lors des derniers travaux importants .sur le Pont MAUPAS.

Les riverains étant les plus impactés par les travaux d'élargissement de l'A 10 mériteraient que l'on prenne en compte la solution qui permet une gêne la plus courte possible pour la construction des ponts, soit 10 mois.

3) Limitation du Bruit:

Opter pour un enrobé performant et innovant qui diminue les bruits de roulement des véhicules (fenêtres des riverains ouvertes l'été).

Mettre en place tout dispositif pour limiter le bruit: merlons, haies, arbres....

4) Information: Prévoir des réunions d'information des riverains en liaison avec la Mairie, comme ce fut le cas lors du Conseil Municipal et de la période de concertation.

Merci de votre attention.

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS - mails

Date : Sat, 09 Nov 2013

De : [REDACTED]

À : a10-touraine@vinci-autoroutes.com ; pref-2x3voies10-sudtours@indre-et-loire.gouv.fr

Bonjour, Ma contribution sera brève. Vous envisagez donc d'élargir à 3 voies l'A10 et vous osez dire que c'est bon pour l'environnement et que cela n'augmentera pas le trafic. Décidément, moi qui vis à St Pierre Des Corps, proche de l'A10, qui respire les saloperies dont vous ne vous occupez absolument pas alors que les règlements européens sont stricts, moi qui me suis battu dans mon quartier contre les camions qui polluent (secteur T, vous vous rappelez? A défaut d'intelligence, peut-être que vos neurones servent à faire marcher votre mémoire...). Bref, comme d'habitude, on s'enfoncé, on court dans le mur, y'a que le fric qui compte. On s'en fout totalement d'empoisonner les gens, on s'en fout de faire des guerres pour le pétrole de nos bagnolards, bref, on est payé (grassement sans doute, en tout cas largement mieux que moi) et on s'en fout. Après moi, le déluge, sans doute... Merci beaucoup, les incapables de l'anti-pollution.

[REDACTED] qui en a franchement marre de voir des réunions à la préfecture depuis 2 ans pour régler les problèmes de pollution de l'A10 et qui ne voit rien venir sinon encore des 2x3 voies idiotes et contre-productives.



LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS - mails

Date : Sun, 10 Nov 2013

De :

À : pref-2x3voiesA10-sudtours@indre-et-loire.gouv.fr

Objet : Concertation publique 2013 - Elargissement à 3 voies de l'A10 au sud de Tours entre Chambray-lès-Tours et Veigné – sens Paris-Provence et inverse.

Les questions qui se posent lors de cette concertation se poseront à nouveau lors de l'enquête d'utilité publique. Ce projet d'élargissement appelle de très nombreux commentaires y compris par des béotiens de l'aménagement du territoire.

Faute de temps, je me contenterai d'exprimer ceux qui semblent devoir concerner directement notre famille : **partie forestière de la section 4 côté ouest de l'actuel tracé, sens Paris-Provence - massif boisé du taillis de Saint Laurent – Le Ponceau commune de Joué-lès-Tours et de Veigné.**

Le projet, tel que présenté dans cette concertation publique, n'a pas apporté d'éclairages suffisants en ce qui concerne la partie forestière de la section 4 sauf à avoir compris que l'élargissement de cette portion se ferait en solution mixte : TPC + élargissement externe.

La volonté semble affichée d'économiser l'espace mais... Sur cette portion, le TPC et la largeur de l'actuelle emprise autoroutière, parfois importante, délimitée par les grillages suffisent-ils à l'élargissement ?

ou y aura-t-il de nouvelles confiscations d'espace ?

Si oui, où ?

Lesquelles ?

dans quelles proportions ?

sur quelle longueur du tracé ? la totalité du tracé ? ou seulement une partie ?

y aura-t-il d'autres infrastructures que l'élargissement ?

lesquelles ?

des Bassins ?

si oui où ?

quelle place occuperont-ils ?

Le pont actuel qui enjambe la petite vallée et le ruisseau de Saint Laurent sera-t-il détruit ? et reconstruit ?

Quel sera alors l'impact foncier ?

Au milieu de cette débauche dispendieuse de démonstrations démocratiques et sur un aussi court trajet (6 kms) pourquoi les familles concernées par des risques d'éviction foncière ne sont-elles pas contactées individuellement ?

Le dossier semble avoir été très inféodé au lobby écologiste.

Attention : les petits propriétaires fonciers et forestiers comme le sont les membres de notre famille par exemple aiment, aiment beaucoup, aiment énormément, aiment passionnément leur patrimoine, se donnent aussi beaucoup de mal pour l'entretenir au mieux, s'en occuper, le faire progresser si possible... alors ne nous mettez pas en difficulté.

De nombreuses autres questions **sur le fond** existent encore. Les sus indiquées ne sont qu'une partie de nos préoccupations vis-à-vis de ce projet.

Dans la décennie écoulée, notre patrimoine familial a «donné» puisque nous sommes déjà passés, à plusieurs reprises sous les fourches caudines de l'utilité publique (TGV, A85...). nous sommes, donc familialement, tout à fait sans illusion sur ces diverses concertations préalables et autres enquêtes d'utilité publique même si elles sont faites à très grands frais. Nous avons compris, depuis bien longtemps maintenant qu'il s'agit uniquement de respecter les formes légales et de donner «au petit peuple» des «sortis de chez eux» l'illusion d'être concertés et de pouvoir s'exprimer.

Concernant la forme mais aussi, d'une autre manière, le fond :

Le dossier à spirale grand format mis à la disposition de toutes les instances et du grand public présente une photo aérienne de notre petite propriété familiale privée sans que nous ayons été informés préalablement de l'usage de cette photo à des fins de publication.

Est-ce légal d'agir ainsi ?

Cette illustration était-elle indispensable ?

Si oui, pourquoi n'y a-t-il eu aucune élémentaire courtoisie à notre égard? comme celles, par exemple et à minima, de nous prévenir et de nous adresser un exemplaire personnel de ce document.

Les différents intervenants qui ont mis en œuvre ce dossier : ceux qui le commandent, ceux qui l'exécutent, ceux qui l'utilisent... voudraient-ils cela pour eux-mêmes ?

- 37300 Joué-lès-Tours

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS - mails

Date : Sun 10 Nov 2013

De : [REDACTED]

À : a10-touraine@vinci-autoroutes.com, pref-2x3voies10-sudtours@indre-et-loire.gouv.fr

Bonjour, Voici ma déposition à la consultation publique sur l'élargissement de l'autoroute A10 entre Tours et Veigné

=====

Il est étonnant qu'un préfet préface une concertation publique, il est encore plus étonnant qu'il donne son approbation pleine et entière à un projet avant même que ne commence une consultation populaire. Il est censé être un juge, comment peut-il ainsi prendre parti ? C'est d'autant plus surprenant que cette concertation publique est menée par un acteur privé, Cofiroute Vinci.

Le préfet Jean-François Delage affirme comme une vérité ne pouvant pas souffrir la moindre réserve que : "Cet aménagement n'engendrera pas d'augmentation du trafic. La mise en service, prévue fin 2018, apportera à la section fluidité et sécurité, mais permettra aussi une meilleure prise en compte de l'environnement".

La messe est dite. Pourtant, que provoque l'élargissement d'une autoroute ? Plus de fluidité, certes, mais plus de vitesse, pourquoi n'est-ce pas dit ? Une augmentation du trafic, comment peut-on le nier ? Et la sécurité ? Elle sera moindre puisque la vitesse sera plus importante. Quant à la "meilleure prise en compte de l'environnement", elle va détruire des espaces naturels, abattre des arbres, agrandir la surface bitumée. La densification du trafic entraînera une plus grande pollution au mépris du Plan Climat (PPA, SCoT...). C'est un recul environnemental maquillé par le représentant gouvernemental du département.

Construire un nouveau dispositif d'assainissement n'y change rien, mieux traiter les dégâts environnementaux n'excuse pas d'en provoquer. De plus, le dossier d'enquête est très insuffisant.

L'élargissement est montré en page 34 de façon théorique. Les illustrations des pages 37 sont aussi théoriques, jamais on ne montre les espaces naturels qui seront détruits et les arbres, remarquables ou pas, qui seront abattus.

En ce qui concerne la pollution, cette phrase est mise en exergue : "Globalement, à Tours, on a une qualité de l'air assez bonne". Comme c'est bizarre... Pourquoi n'a-t-on pas cité quelques propos de l'article de La Nouvelle République du Centre-Ouest du 14 février 2012, intitulé "La pollution s'aggrave" (sur la station Pompidou de l'autoroute) : "« On ne peut pas dire que l'augmentation de 2011 soit liée aux conditions météorologiques », explique Patrice Colin, le directeur de Lig'air. Non, le trafic routier reste la principale cause de cette pollution, indique par ailleurs la Dreal". le taux de dioxyde de carbone, avait augmenté en un an de 10 microgrammes par m³, passant de 45 à 55, alors que le seuil maximum imposé par l'Europe est 40. Tout cela, d'un coup, est oublié !

Dans ce même article, le président de l'association SEPANT posait la question "Faudra-t-il porter plainte contre l'État ?". Cette question est plus que jamais d'actualité avec l'attitude partisane incompréhensible du préfet Delage dans cette consultation.

En conclusion, ce dossier et cette consultation ne sont qu'enfumage. A quoi sert donc de demander notre avis si tout est joué d'avance ? Tout cela montre que ce ne sont plus le politique et l'administratif qui décident. Ici c'est Vinci, ailleurs c'est Eiffage ou Bouygues. Qu'ils en soient conscients ou pas, le préfet et les maires qui soutiennent le projet se sont mis à leur service. --

[REDACTED], 37000 Tours

Habitant à proximité de 300 mètres l'autoroute Ayant habité Chambray lès Tours Ayant de la famille à Veigné Et connaissant donc bien les dégâts provoqués par une autoroute

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS - mails

Date : Sun 10 Nov 2013

De : aquavit contact

À : a10-touraine@vinci-autoroutes.com, pref-2x3voies10-sudtours@indre-et-loire.gouv.fr

Bonsoir, Vous trouvez ci-jointe la déposition de l'association AQUAVIT à la consultation publique sur l'élargissement de l'autoroute A10. Cet envoi est en double, déjà envoyé par notre président. Cordialement.



Aquavit

Association pour la qualité de la vie dans l'agglomération tourangelle

Tour: le 10-11-2013

DEPOSITION AQUAVIT CONCERTATION PUBLIQUE SUR L'ELARGISSEMENT DE L'A10

Voici encore un chantier à inscrire d'urgence dans le catalogue des Grands Projets Inutiles et Imposés. Nos décideurs vont-ils comprendre un jour la débilite du modèle de croissance qu'ils nous dictent, basé sur la multiplication d'investissements inutiles financés par un endettement insupportable.

La lecture du dossier de concertation prévoyant l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Chambray et Veigné fournit une illustration saisissante du mécanisme décisionnel des Grands Projets Inutiles. Il s'agit d'un choix « imposé » par l'Etat (malgré la privatisation du réseau autoroutier) et piloté sur le terrain par le tandem Préfecture-Vinci (Cofiroute). La population et les usagers sont totalement tenus à l'écart de la prise de décision. Les associations environnementales agréées comme l'AQUAVIT n'ont même pas été invitées à participer aux travaux préparatoires. Cet élargissement n'est inscrit dans aucun document de planification régionale. « Ce projet ne répond pas à un besoin de l'agglomération mais à des contraintes de gestion de la congestion lors des grands départs saisonniers. Il ne paraît pas de nature à limiter les nuisances environnementales liées à l'A10 sur l'agglomération tourangelle. Certains acteurs locaux redoutent même une aggravation de ces nuisances et ne sont donc pas favorables à ce projet » peut-on lire dans le PDU de 2013 (p.9). On ne saurait donc être plus clair. Et l'AQUAVIT dénonce donc cette décision totalement arbitraire. Elle ne se laisse pas bernier par la recours à des arguments éculés, justifiant ici de dépenser plus de 60 M d'€ pour porter à 2x3 voies six km d'autoroute : prévisions de trafic bidouillées, nécessité d'une troisième voie lors de travaux de bitumage, risque de congestion lors des grands départs saisonniers, chantier créateur d'emploi régional (sic), impact environnemental positif (re-sic), renforcement de la sécurité... Quelles autre entreprise du secteur concurrentiel se permettrait un tel investissement pour répondre à un besoin aussi marginal ?

Nous invitons donc les tourangeaux à dénoncer cette opération d'enfichage, cette pseudo concertation sur un projet décidé d'avance, totalement inutile, et qui va contribuer à accélérer la faillite de notre pays.

Le Président de l'AQUAVIT

F. Louault

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – registre de recueil des avis

Chambray-lès-Tours

26/10/2013 Pont MAUPAS
- Souhaités des résidents de la résidence GATTAISON
un passage piétons/cyclistes a gué d'au-dessus de
servilité pour se rendre à la clinique (219 résidents)

5/11/2013 Un Résident de Harceau de Bellan
de l'utilité de créer en premier le 3^{ème} Pont
qui devra être définitif afin d'éviter un excès de circulation
dans le quartier de la Fontaine Blanche où un résiduel
persiste depuis la réfection du pont Maupas.

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – registre de recueil des avis

Chambray-lès-Tours

le 7.xl.2013 :

Notre habitation et nos gîtes ruraux sont très proches de l'A10, nous souhaitons que les travaux ne s'effectuent pas la nuit, ce qui entraînerait des nuisances sonores importantes.

Des mesures de bruit ainsi que des études sur la qualité de l'air sont à programmer à la fin des travaux et également après la mise en service des 2x3 voies. Si les nuisances s'aggravent, des solutions sont impératives.

3170 Chambray.

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – registre de recueil des avis

Chambray-lès-Tours



ASSOCIATION TREMBLAYE VEIGNE NORD
- Administration 3, allée des Ecureuils - 37280 VEIGNE -

T
V
N

Note à annexer au registre de concertation A10 du 24/10 au 10/11/2013.

Objet: Concertation publique, sur le projet d'aménagement de l'A10 de Chambray-lès-Tours à Veigné (Arrêté Préfectoral du 03.10.2013).
N°réf : GB/GD-131023

Ce projet, despite de notre part, les observations suivantes

Le dossier de concertation - en dehors de photos virtuelles - ne présenté pas de perspective du projet

Toutefois, lors de cette réalisation, la bretelle de raccordement de l'A85 à l'A10 est-elle prévue ?
Dans le cas contraire, ce serait un non sens.

Par ailleurs, au niveau des compensations, et en l'absence de périphérique EST de l'agglomération Tourangeole, pour le moins, nous demandons que le secteur A10 du Mansais à Sorigny, soit dispensé de péage.

A ce sujet, cette situation autoroutière, concernant la traversée de l'agglomération de Tours est une exception.

Fait à Veigné le 23 Octobre 2013.

Le Président
Gérard BALDIN



LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS - registre de recueil des avis

Chambray-lès-Tours

28/11/2013. [redacted] exploitant Agence
Le grand ouvrage "S/S" sur la route de Tours.
Nous sommes exploitants à l'est et à l'ouest de l'A10
cette ligne de bus et la ligne TGV, ~~l'ouvrage~~
l'ouvrage propose en élargissant de l'A10 de quel
côté sera-t-il ? Nous sommes inquiets de l'empêcher
d'imaginer que d'autres besoins d'ouvrage devraient être
réalisés en sont-ils ?
Que descendra le chemin qui longe l'A10 entre
les deux voies ferrées ? Ce chemin sert de descente
pour les parcelles de la Péronnière et de la Bourdonnière.
Lorsque les ponts seront modifiés, il faudra prévoir
un accès longe de deux mois 5 m pour passer
avec une moissonneuse batteuse afin d'exploiter les 3
parcelles situées à l'est de l'A10 (Pont de la ligne de Loches).
Si il y a cet élargissement, il serait souhaitable de
trouver une entente pour un brusage des fossés qui
séparent les trois parcelles de la Péronnière.
D'autre part je ne comprends pas que l'on fasse un
tel chantier seulement dans le but de faciliter le travail
et l'entretien de cette portion d'autoroute.
Tout que l'autoroute n'est pas continuellement surchargée
je n'en vois pas l'intérêt.

[redacted]

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – registre de recueil des avis

Joué-lès-Tours

jeudi 07 novembre.
lecteur 4 - remarques faites
sur comment électronique
passif base du bacillis de St Laurent
ouest achete trace A10

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – registre de recueil des avis

Tours

15.10.2013

[Redacted]

1

L'autoroute qui traverse l'agglomération, mais de nuisances et pollutions, est majoritairement due au trafic local, non au trafic de transit. Créer un contournement de l'agglomération semble donc bien illusoire, tant en termes de coûts, de difficultés, que de nuisances. Un autre axe a été vu.

La seule solution, au-delà de l'augmentation du nombre de voies, est d'encourager la couverture progressive de cette portion urbaine de l'A10.

Cette couverture peut s'effectuer à moindre coût, et se réaliser dans le temps, conformément à ce qui a été dit.

Elle peut permettre de combattre le bruit, les nuisances visuelles et lumineuses.

Elle peut permettre un traitement des émissions de fumées, et plus généralement de la qualité de l'air, et même être totalement complet.

Elle peut donner l'occasion d'un projet et d'un bâtiment architecturaux de grande qualité, intérieure et extérieure.

Le traitement intérieur peut être gagné des installations à réaliser dans l'agglomération et à développer, ou en découvrir les éléments. De beaux projets de voirie peuvent être envisagés.

Le traitement extérieur peut être gagné, visible, support d'installations nécessitant de la surface (photovoltaïques, etc.). Il peut permettre de bien séparer les 2 côtés séparés actuellement par l'autoroute.

Lorsqu'on visite régulièrement une portion urbaine de l'A10, on peut constater : la majorité de véhicules en circulation "à"

la circulation des véhicules utilisant les points séparés qui peuvent déjà se faire de l'autoroute et complètent les murs séparés au bord.

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – registre de recueil des avis

Tours

le 06.10.2013

3

[redacted] Tours

Il n'est difficile d'admettre l'affirmation du préfet que il n'y aura pas d'augmentation du trafic en amont de l'échangeur n°3 vers Tours.

Il est dit que la limitation est en fait due et notamment par suite de la limitation d'attribution aux poids et non pas d'influence sur le trafic des poids lourds, des VL au-delà de ce tronçon ?

On nous donne le replage du trafic à partir de l'échangeur n°3 et présume par un replage en amont, par distribution aux autoroute ainsi que continue du trafic libéré des tronçons ultérieurs ?

On nous assure qu'il y aura une meilleure prise en compte de l'environnement, autres motifs pour pas déjà, qui fait un peu délicate.

L'ASD est un axe majeur du réseau local, il nécessite un aménagement et autres choses absolument raisonnable, mais cette ASD est une autoroute unitaire qui demande d'opérations rationnelles, avec toute les connaissances déjà acquises, et aménagement en fonction de son caractère, on s'étonne encore plus de la visibilité de ce tronçon qui peut être à la demande et tout le problème de planification.

LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

DÉTAIL DES AVIS EXPRIMÉS – registre de recueil des avis

Veigné

le 13 octobre 2013 [redacted] de ATVN Veigné
observations. - le dossier de concertation - en dehors de photos
visuelles - ne présente pas de perspective du projet.
Toutefois, lors de cette réalisation la bretelle de
raccordement de l'A85 à l'A10 est-elle prévue ?
Dans le cas contraire, ce serait un non sens.
Par ailleurs, au niveau des compensations et en
l'absence de périphérie EST de l'Agglo,
pour le moins, nous demandons que la section
A10 de Mormoiron à Sorigny soit dispensée de feige.
A ce sujet l'agglo de Tours est une exception.



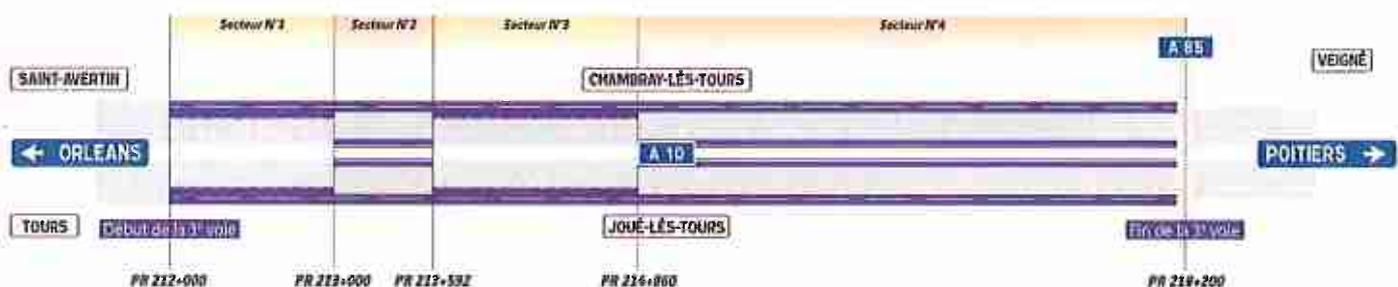
LE SCÉNARIO SUR-MESURE RETENU

Après analyse des avis exprimés durant la concertation publique, la solution sur-mesure proposée par Cofiroute, qui minimise au maximum les emprises foncières, semble la solution la plus adaptée. Sa faisabilité a également pu être confirmée.



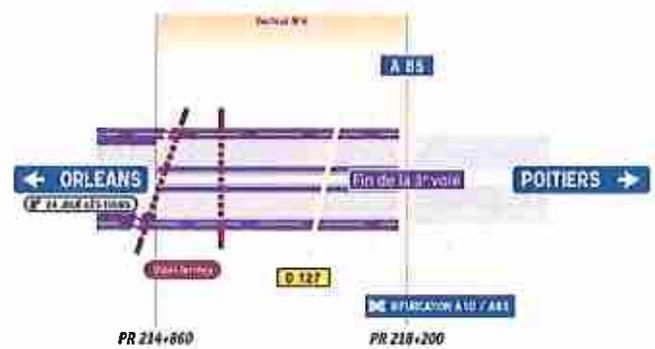
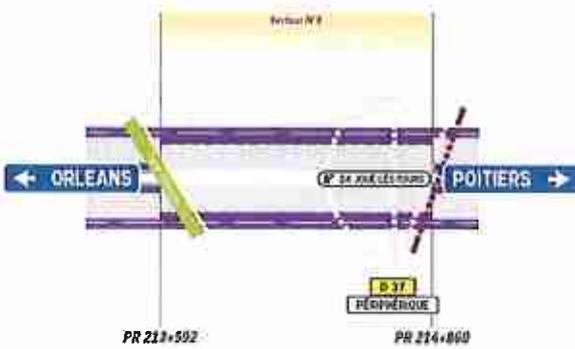
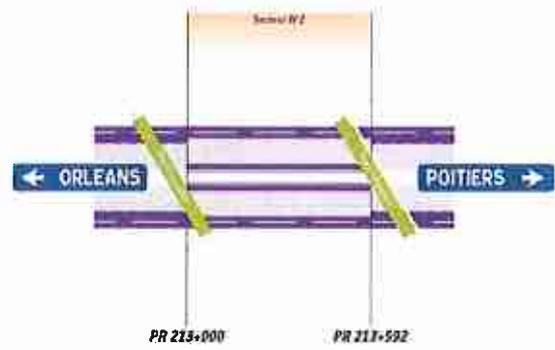
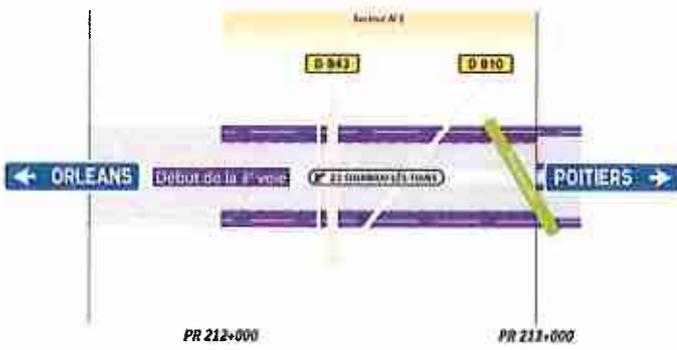
Les 6 kilomètres de la section seront donc aménagés selon le principe suivant :

- de l'échangeur de Chambray au pont Baudot (secteur 1) : l'autoroute sera élargie par l'extérieur,
- du pont Baudot au pont Maupas (secteur 2) : l'autoroute sera élargie par l'intérieur et par l'extérieur,
- du pont Maupas à l'échangeur de Joué-lès-Tours (secteur 3) : l'autoroute sera élargie par l'extérieur,
- de l'échangeur de Joué-lès-Tours à la bifurcation A10/A85 (secteur 4) : l'autoroute sera élargie par l'intérieur et par l'extérieur.



LE SCÉNARIO SUR-MESURE RETENU

Les 4 secteurs :



LA DÉCONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DES PONTS

Concernant la déconstruction et la construction du pont Baudot, il ressort de la concertation que le scénario n°1, en nécessitant une coupure totale de la circulation locale durant les travaux, ne répond pas à la majorité des avis. Les scénarios 2 (construction d'un pont provisoire pour accueillir la circulation locale durant les travaux de déconstruction et reconstruction de l'actuel pont Baudot) et 3 (construction du futur pont Baudot à proximité immédiate du pont actuel) sont plus adaptés. Ces scénarios permettent de maintenir la circulation locale et les liaisons douces entre le quartier de la Fontaine Blanche et le centre-ville de Chambray-lès-Tours durant les travaux. Le scénario 3 offre également une réduction à environ 13 mois du délai de réalisation des travaux liés à ce pont. Cette durée de travaux étant plus courte que pour le scénario 2 (20 mois environ), ce scénario minimise ainsi la gêne sur la qualité de vie des riverains et sur la circulation autoroutière.

Dans le cadre des études détaillées, Cofiroute analysera les contraintes et les avantages particuliers de ces deux scénarios, afin de définir celui qui sera le plus approprié.

Pour le pont Maupas, le scénario n°2 est plébiscité (construction d'un pont provisoire au lieu-dit « Les Touches »). Grâce à ce nouveau pont, ce scénario garantit une liaison entre le pôle Santé et la zone d'activité de la Vrillonnerie durant la déconstruction et la reconstruction du pont Maupas.

Dans le cadre de la concertation publique, un partenariat s'est engagé entre la Mairie de Chambray-lès-Tours et Cofiroute afin de pérenniser le pont provisoire des Touches à l'issue des travaux et offrir une 2nde liaison routière entre le pôle Santé et la zone d'activité de la Vrillonnerie. De même, suite aux demandes exprimées, l'aménagement d'une liaison douce (vélo + piétons) sur le pont Maupas est également à l'étude. Les conclusions de ce partenariat seront détaillées lors de l'enquête publique programmée à l'automne 2014.

Enfin, concernant l'ordre de construction / déconstruction des ponts, il ressort à l'unanimité la nécessité de démarrer par la construction du pont des Touches. Cofiroute analysera, au cours des études détaillées, la faisabilité de déconstruire en même temps l'actuel pont Baudot et le pont Maupas, sans perturber significativement la circulation locale et autoroutière.

L'AMÉNAGEMENT DES PONTS

- La configuration du futur pont Baudot, avec une voie douce aménagée côté sud, sera identique à celle du pont actuel :



- L'aménagement d'une voie douce sur le futur pont Maupas (côté nord) est en cours d'études, afin de permettre la circulation en sécurité des piétons et des vélos :

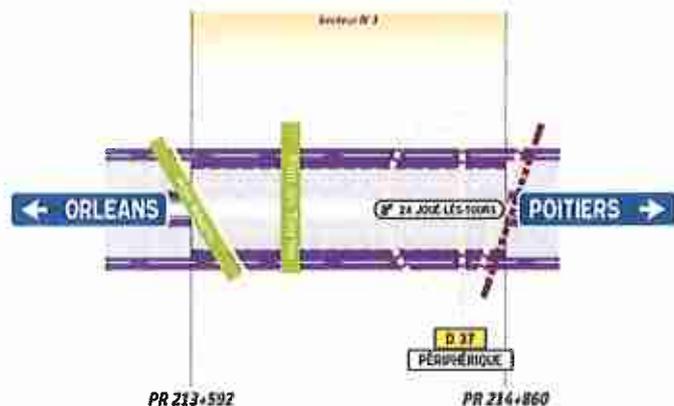


Circulation envisagée sur le futur pont Maupas

- Le pont des Touches permettra une circulation bidirectionnelle. Un trottoir sera aménagé côté sud pour permettre aux piétons de l'emprunter en toute sécurité :



Circulation envisagée sur le pont des Touches



LES ÉTAPES À VENIR

Le bilan rappelle les modalités de prise en compte de l'avis du public dans l'élaboration du projet. Il est approuvé par le Préfet d'Indre-et-Loire.

Il est rendu public et mis à disposition dans les mairies des 5 communes concernées ainsi que sur les sites Internet www.vinci-autoroutes.com, www.a10-touraine.fr et www.indre-et-loire.gouv.fr.



ANNEXE 1 : destinataires du courrier d'annonce de la concertation

Sénateurs		Acteurs socio-économique	
	Mme Marie-France BEAUFILS M. Jean-Jacques FILLEUL M. Jean GERMAIN	AFFA Chambre d'agriculture Chambre de commerce et d'industrie Chambre de commerce et d'industrie, Communauté TRANSPORTS ET LOGISTIQUE Chambre de métiers et de l'artisanat CHRU Trousseau Pôle Santé Léonard de Vinci Université François-Rabelais	M. Gilles DE FERLUC M. Henri FREMONT M. Serge BABARY Mme Marie CARDINEAU- LEQUEU M. Jean-Pierre FREUDENREICH M. Bernard ROEHRICH M. Fabrice FORVEILLE M. Loïc VAILLANT
	Députés M. Jean-Patrick GILLE Mme Claude GREFF M. Jean-Marie BEFFARA M. Laurent BAUMEI M. Philippe BRIAND		
1 ^{er} circonscription 2 ^{ème} circonscription 3 ^{ème} circonscription 4 ^{ème} circonscription 5 ^{ème} circonscription			
Conseil Général d'Indre-et-Loire			
Président du Conseil Général Canton de Chambray-lès-Tours Canton de Joué-lès-Tours Canton de Joué-lès-Tours nord Canton de Saint-Avertin Canton de Tours ouest Canton de Tours Val de Cher Canton de Veigné	M. Frédéric THOMAS M. Jean-Claude LANDRE M. Philippe LE BRETON Mme Marie-Dominique BOISSEAU M. Jean-Gérard PAUMIER M. Nicolas GAUTREAU M. Gérard GERNOT Mme Marisol TOURAINE		
	Maires M. Christian GATARD M. Philippe LE BRETON M. Jean-Gérard PAUMIER M. Jean GERMAIN M. Patrick MICHAUD		
Maire de Chambray-lès-Tours Maire de Joué-lès-Tours Maire de Saint-Avertin Maire de Tours Maire de Veigné			
Intercommunalités			
Président de la communauté d'agglomération de Tour(s)plus Président de la communauté du Val de l'Indre	M. Jean GERMAIN M. Jacques DURAND		
	Institutions		
DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Unité Territoriale STAP - Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine ONEMA - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques DIR Centre - Poitou Charentes DDCS - Direction Départementale de la Cohésion Sociale ARS - Agence Régionale de Santé, Délégation Territoriale ARS - Agence Régionale de Santé Centre DREAL Centre DDT - Direction Départementale des Territoires DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles DDPP - Direction Départementale de la Protection des Populations DDSP - Direction Départementale de la Sécurité Publique DMD - Délégué Militaire Départementaux SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours Gendarmerie - groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire	M. Olivier ROCHE Mme Sybille MADELAIN-BEAU M. Patrick BERTRAND M. Daniel VIARD Mme Myriam SALLY-SCANZI M. Philippe DAMIE M. Nicolas FORRAY M. Laurent BRESSON Mme Sylvie LE CLECH Mme Béatrice ROLLAND Mme Brigitte POMMEREAU M. Jean-Marc RIPOLL M. Christian GUYON M. Vincent BARBEY		
		Associations ADTT (Association du Développement des Transports en Touraine) AQUAVIT (échéance agrément 31/12/2013, saisine renouvellement faite) ASPIE (échéance agrément 31/12/2013, renouvellement en cours) Association Chambray Grand Sud Association STOP EXTENSION A10 CHAMBRAY Fédération départementale des chasseurs (agrée et habilitée au titre du code de l'environnement) Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (agrée et habilitée au titre du code de l'environnement) SEPANT (agrée et habilitée au titre du code de l'environnement)	M. Jean-François TROIN M. François LOUALT M. Pascal GANACHAUD M. Eric HUGUENIN M. Jean-Christophe SAVATTIER M. Alain BELLOY M. Jacky MARQUET M. Michel DURAND
		Entreprises GRT Gaz - Région Centre Atlantique LISEA - Ligne Sud Europe Atlantique Novotel RFF - Réseau Ferré de France (Direction régionale Centre - Limousin) RTE - Réseau de Transports d'Electricité SITCAT - Syndicat International des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle (communauté d'agglomération Tour(s)plus) SMAT - Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle SNCF	Mme Anita CROMBÉ M. Hervé TRICOT M. Jean-Sébastien LAURENT M. Stéphane LEPRINCE Mme Frédérique JOURNIER Mme Arlette LE NOC M. Christian GATARD M. Yvon BORRI

ANNEXE 2 : destinataires du communiqué de presse

Presse locale

AFP	
C'est en Touraine magazine	M. Barthélémy SANSON
Courrier Français	M. Jean-Yves BONIN
La lettre Valloire	M. François-Xavier BEUZON
La lettre Valloire	M. Jean-Christophe SAVATTIER
La Nouvelle République	Mme Agnès AUROUSSEAU
La Nouvelle République	Mme Brigitte BARNEOU
La Nouvelle République	Mme Magalie BASSET
La Nouvelle République	M. Bruno BECARD
La Nouvelle République	M. Jacques BENZAKOUN
La Nouvelle République	M. Hervé CANNET
La Nouvelle République	M. Raphaël CHAMBRIARD
La Nouvelle République	M. Jean-Pierre DAZELLE
La Nouvelle République	M. Pascal DENIS
La Nouvelle République	M. DEVOS
La Nouvelle République	M. Christophe GENDRY
La Nouvelle République	M. Christophe HERIGAULT
La Nouvelle République	M. Pascal LANDRÉ
La Nouvelle République	Mme Cécile LASCEVE
La Nouvelle République	M. Julien MALLET
La Renaissance Lochoise	Mme Bénédicte DE CHIVRÉ
Le magazine de la touraine	M. Jean-Luc PECHINOT
La TRIBUNE DE TOURS	M. Patrice NAOUR
La TRIBUNE DE TOURS	M. Laurent ROUAULT
O'Centre ma région	M. Jean-Pierre TOLOCHARD
TOURAINE ECO	
TV Tours	

Presse spécialisée

BTP Actualités	M. Louis ROIZARD
BTP Magazine	M. Franck PRADES
Les Routiers	M. Laurent DE SAULIEU
Le Moniteur des travaux publics	M. Olivier BAUMANN
Revue générale des routes et de l'aménagement	Mme Françoise MARMIER
Réseau VRD	Sébastien BATTAGLINI
TRAVAUX	M. Michel MORGENTHALER

Autres destinataires

Conseil Général 37	Mme Martine MARZLOFF Mme Emilie LEDUC
Le Langeaisien	M. Pierre-Alain ROIRON
Préfecture d'Indre-et-Loire	Mme Hélène SABARD
TOUR(S)PLUS le MAG	Mme Michèle CLAVEAU
Ville d'Amboise	M. Stéphane DELBARRE
Ville de Chambray-lès-Tours	M. Frédéric MARTINAGE
Ville de Joué-lès-Tours	Mme Stéphanie MACON
Ville de Saint-Avertin	M. Grégory CARVANA Mme Françoise DESROUSSEAUX
Ville de Tours	Mme Catherine BERNARD M. Kamel AYEB

**AUTOROUTE A10 | AMÉNAGEMENT DE LA 3^e VOIE
ENTRE CHAMBRAY-LÈS-TOURS ET VEIGNÉ**

Réseau COFIROUTE

12 rue Louis Blériot – CS 30035

92506 Rueil-Malmaison cedex

www.a10-touraine.fr

www.vinci-autoroutes.com

